

---

# Norme internationale



# 3518

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Huile essentielle de bois de santal (*Santalum album* Linnaeus)

*Oil of sandalwood (Santalum album Linnaeus)*

Première édition — 1979-07-01

ITeH STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

[ISO 3518:1979](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af396c0b-85cd-4f27-a4d0-f4b42e883838/iso-3518-1979)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af396c0b-85cd-4f27-a4d0-f4b42e883838/iso-3518-1979>

---

CDU 668.525.36

Réf. n° : ISO 3518-1979 (F)

**Descripteurs** : huile essentielle, bois de santal, spécification de matière, propriété physique, propriété optique, propriété chimique, propriété organoleptique.

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

iTeh STANDARD PREVIEW

La Norme internationale ISO 3518 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux comités membres en octobre 1977.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée : [ISO 3518:1979](#)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af396c0b-85cd-4f27-a4d0-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af396c0b-85cd-4f27-a4d0-f4b42e883838/iso-3518-1979)

Afrique du Sud, Rép. d'	Corée, Rép. de	Italie
Autriche	Espagne	Pays-Bas
Brésil	France	Turquie
Canada	Inde	URSS

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

# Huile essentielle de bois de santal (*Santalum album* Linnaeus)

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle de bois de santal, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

## 2 Références

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*<sup>1)</sup>

ISO 709, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice d'ester.*<sup>2)</sup>

ISO 875, *Huiles essentielles — Évaluation de la miscibilité à l'éthanol.*<sup>3)</sup>

ISO 3793, *Huiles essentielles — Évaluation de la teneur en alcools libres primaires et secondaires par acétylation pyridinée.*

## 3 Définition

**huile essentielle de bois de santal** : Huile essentielle obtenue par distillation à la vapeur d'eau du cœur du bois du *Santalum album* Linnaeus.

## 4 Spécifications

### 4.1 Aspect

Liquide limpide, légèrement visqueux.

### 4.2 Couleur

Presque incolore à jaune.

### 4.3 Odeur

Caractéristique, douce, boisée, persistante.

### 4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,968

Maximum : 0,983

### 4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,503 0

Maximum : 1,508 0

### 4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre – 21° et – 15°

### 4.7 Miscibilité à l'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 5 volumes d'éthanol à 70 % (V/V) pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

### 4.8 Indice d'ester

Maximum : 10

1) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 592.)

2) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 709.)

3) Actuellement au stade de projet. (Révision de l'ISO/R 875.)

**4.9 Teneur en alcools primaires, exprimés en santalol**

Minimum : 90 % (m/m)

**5 Échantillonnage**

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 25 ml

**6 Méthodes d'essai**

**6.1 Densité relative à 20/20 °C**

Voir ISO/R 279.

**6.2 Indice de réfraction à 20 °C**

Voir ISO 280.

**6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C**

Voir ISO 592.

**6.4 Miscibilité à l'éthanol à 70 % (V/V), à 20 °C**

Voir ISO 875.

**6.5 Indice d'ester**

Voir ISO 709.

Durée de la saponification : 1 h

Masse moléculaire relative de l'acétate de santalyle :  
 $M_r = 262,4$

**6.6 Teneur en alcools primaires, exprimés en santalol**

Voir ISO 3793.

Volume d'anhydride acétique : 20 ml

Masse moléculaire relative du santalol :  $M_r = 220,4$

**7 Emballage, étiquetage et marquage**

Voir ISO/R 210 et ISO/R 211.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO 3518:1979

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/af396c0b-85cd-4f27-a4d0-f4b42e883838/iso-3518-1979>